

Subvention

Projet Sportif Fédéral (PSF)

2021

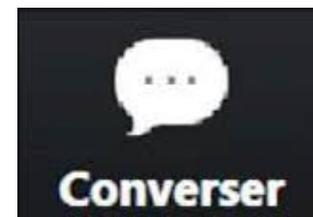
Réunion d'information

- CLUBS -



Bienvenue

Nous vous remercions **de couper vos micros**
et de poser vos questions via « **converser** ».



Sommaire

- ❖ Cadre général
- ❖ Enveloppe PSF 2021
- ❖ Conditions
- ❖ Actions éligibles
- ❖ Exemple
- ❖ Calendrier
- ❖ Informations pratiques
- ❖ Compte-rendu financier des actions financées en 2020



DEMANDE
DE SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL
(P.S.F)

NOTE DE CADRAGE

 AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

 FTDA

 FRANCE
TAEKWONDO

DATE LIMITE : LUNDI 17 MAI 2021 À 10H
CONTACT : PSF.FFTDA@GMAIL.COM

INFORMATIONS SUR :
[HTTPS://WWW.FFTDA.FR/FR/457-SUBVENTION-PSF-ET-APPELS-A-PROJET.HTML](https://www.fftda.fr/fr/457-SUBVENTION-PSF-ET-APPELS-A-PROJET.HTML)

ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE (Schéma simplifié)

	Etat	Groupement d'Intérêt Public (GIP)	Mouvement fédéral
National	 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	 <p>AGENCE NATIONALE DU SPORT</p>	 <p>FFTDA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TAEKWONDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES</p>
Régional	<p>Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement, et aux Sports (DRAJES)</p>	<p>Conférence régionale du sport Conférence régionale des financeurs</p>	<p>Ligue Régionale de taekwondo et DA</p>
Départemental	<p>Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)</p>		<p>Comité Départemental de taekwondo et DA</p>
Local			<p>Club affilié</p>

CADRE GÉNÉRAL

L'Agence Nationale du Sport a **confié** depuis 2020, la **gestion de l'enveloppe PSF (ex-CNDS)** aux fédérations.

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) doit satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, **dans l'objectif d'augmenter le nombre de licences de la fédération.**



Rôle des fédérations

- définir ses axes prioritaires en lien avec les directives de l'Etat
- de vérifier l'éligibilité et la complétude des dossiers
- d'instruire les demandes de subventions
- d'évaluer les actions financées.
- de proposer à l'ANS la répartition des attributions



Rôle de l'Agence Nationale du Sport

- de vérifier les décisions des fédérations
- d'assurer la mise en paiement
- d'assurer des contrôles

Commission fédérale PSF (14 membres)

- 4 vice-président.e.s de la FFTDA
- 2 membres du comité directeur de la FFTDA
- 3 président.e.s de ligue
- 5 membres de la direction technique nationale (le DTN et 4 CTN)

ENVELOPPE PSF 2021

Evolution subvention pour les structures de la FFTDA



Enveloppe globale PSF 2021

544 850 €

440 220 € pour les 4 objectifs fixés par l'ANS

- Le développement de la pratique
- La promotion du sport santé
- Le développement de l'éthique et de la citoyenneté
- L'accès au sport de haut niveau *

(* uniquement pour les ligues)

104 650 € pour le Plan France Relance

- Les associations en très grande difficulté
- Les associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive
- Les associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires

L'ANS demande aux fédérations de:

- réserver **50% minimum aux clubs**
- sanctuariser des crédits outre-mer (maintien à minima des montants attribués en 2020 pour chaque territoire ultra-marin)
- **d'augmenter de 25%** des crédits attribués aux actions en faveur du **public féminin** par rapport à 2020

Les crédits de la Corse, de la Nouvelle-Calédonie, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de la Polynésie Française et de Wallis-et-Futuna ne sont pas gérés par la FFTDA, mais par les services de l'Etat du territoire.

CONDITIONS

Conditions d'éligibilité

- ❖ Les clubs affiliés à la FFTDA, à partir de la 2^{ème} saison d'affiliation à la FFTDA
- ❖ Respect du 100 % licence (**1 adhérent.e = 1 licencié.e à la FFTDA**)
- ❖ Liges, CDT
- ❖ La **complétude du dossier** : statuts, liste des dirigeants, rapport d'activité, budget prévisionnel annuel, comptes annuels, bilan financier, RIB, projet associatif, Comptendu financier des actions subventionnées via le PSF en 2020.

Conditions budgétaires

- ❖ **Le montant total de la subvention demandée, pour l'ensemble de ses actions,** devra être de **1 500 € minimum**, et 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.
- ❖ **Pour chaque action,** intégrer **des fonds propres** à hauteur de **40% minimum**. La subvention PSF demandée ne peut donc être supérieure à 60%.

Exception pour les actions (*):

- En faveur du public féminin
- En faveur du public en situation de handicap
- Relatives au Plan France Relance.

LES ACTIONS

Les actions éligibles

- ❖ En lien avec les orientations prioritaires 2021 (cf tableaux)
- ❖ Effective au cours de l'année **civile 2021**
- ❖ **4 fiches action maximum** pour les clubs (hors Plan de Relance)
- ❖ 4^{ème} objectif « Accession au sport haut niveau » ne concerne pas les clubs



- ✓ Pour les objectifs ANS, une fiche action « **achat de matériel** » **n'est pas éligible.**
- ✓ **1 fiche action = 1 code action** (pas de fiche regroupant des thématiques différentes)
- ✓ Pour l'action **Aa3 « public féminin »**, dans bénéficiaires / genre, cocher **Féminin**

OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Objectifs fédéraux		Code Action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
PUBLICS CIBLES	PUBLIC JEUNES (moins de 18 ans)	Aa1	Clubs / CDT / Liges	Toute action visant à développer la pratique auprès des jeunes (moins de 18 ans). Organisation de manifestations à destination des jeunes (moins de 18 ans) Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant un public jeune: structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, ...
	PUBLIC SCOLAIRE	Aa2	Clubs / CDT / Liges	Toute action visant à mettre en place des cycles dans le temps scolaire ou péri-scolaire Toute action visant à créer et encourager les passerelles entre le milieu scolaire et le club
	* PUBLIC FEMININ	Aa3	Clubs / CDT/Liges	Création ou développement de section body taekwondo, de self-défense féminine. Organisation de manifestations/événements dédiés au public féminin Actions favorisant l'accès aux responsabilités des femmes et des jeunes filles dans la vie associative (élues, arbitres, enseignantes,...). Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures accueillant des femmes et/ou jeunes filles. Toute action favorisant la pratique féminine (tarifs spécifiques, animation conjointe pour enfants,...).
	* PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	Aa4.1	Clubs / CDT / Liges	Toute action visant le développement de la pratique pour le public en situation de handicap. Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures spécifiques telles que IME, ESAT, ITEP...
REDUCTIONS DES INEGALITES TERRITORIALES	OUTRE -MER	Ab1	Clubs / CDT / Liges	Soutien aux déplacements réservés aux associations d'outre-mer
	QPV	Ab2	Clubs / CDT / Liges	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en QPV ou accueillant le public habitants en QPV. Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des QPV Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures telles que les maisons de quartiers, les centres sociaux,...
	ZRR ou bassins de vie ayant au moins 50% de la population en ZRR	Ab3	Club / CDT / Liges	Toute action favorisant l'accès à la pratique au sein des clubs situés en ZRR ou bassins... Toute action visant l'accompagnement de la pratique pour les populations issues des ZRR ou bassins... Projets innovants destinés à développer de nouveaux partenariats avec des structures en lien avec le milieu des ZRR ou bassins...
FORMATION DES ENSEIGNANTS		Ac	Clubs / CDT / Liges	Participation aux différentes formations pour enseignants organisées par la FFTDA (DAC, DIF, CQP, DEJEPS, DESJEPS, DFP, QF)

(*) Pas d'obligation de minima de fonds propres

OBJECTIF DE L'ANS : PROMOTION DU SPORT SANTE

Objectifs fédéraux	Code action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
ACTIONS SPORT SANTE ET BIEN-ÊTRE	B	Clubs / CDT / Ligues	<p>Toute action visant la prévention de la santé (sur des thèmes tels que la diététique, le dopage, le sommeil,...).</p> <p>Participation aux actions en lien avec la thématique de la santé avec des partenaires de la santé (Agence Régionale de Santé, Maisons de Santé, sport sur ordonnance,...)</p> <p>Toute action visant la pratique des personnes de +65 ans, en surpoids, atteintes de pathologies,...</p>

OBJECTIF DE L'ANS : DEVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Objectifs fédéraux	Code action	Structures	Actions possibles (Liste non-exhaustive)
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET DISCRIMNATIONS - SENSIBILISATION AUX VALEURS CITOYENNES	C	Clubs/CDT/Ligues	<p>Toute action de sensibilisation aux valeurs citoyennes auprès de l'ensemble des acteurs (pratiquants, techniciens bénévoles, supporters,...).</p> <p>Toute action de prévention et lutte contre les violences, les violences sexuelles, la radicalisation et toute formes de discriminations.</p> <p>Toute action favorisant la rencontre de différentes cultures, de différentes origines, de différents milieux sociaux,...</p> <p>Participation aux formations mises en place par les institutions sur ces thématiques.</p>

PLAN FRANCE RELANCE

Objectifs ANS	Code action	Structures	Déclinaison fédérale - Actions possibles ou situations prioritaires (Liste non-exhaustive)
* AIDE AUX ASSOCIATIONS EN GRANDE DIFFICULTÉ	P1	Clubs / CDT / Ligues	<p>Structures employeuses, prenant en charge la rémunération de professionnels (enseignants, agent de développement, agent administratif,...).</p> <p>Structures prenant en charge les frais liés à la location de locaux, salles d'entraînement.</p> <p>Structures ayant remboursées les cotisations à plus de 40% des licenciés.</p> <p>Structures ayant une baisse de minimum 40% de leurs fonds propres par rapport à l'année précédente.</p> <p><i>(Important: obligation de téléverser des éléments de preuve dans le compteAsso)</i></p>
* AIDE A LA REPRISE D'ACTIVITÉS SPORTIVES	P2	Clubs / CDT / Ligues	<p>Toute action visant à faire connaître votre structure, vos disciplines : opérations de découverte (démonstration, séances d'initiations, point accueil/vente,...), outils de promotion (goodies, affichages, textiles, publicités dans les médias,...),</p> <p>Toute action permettant des avantages commerciaux: tarifications avec système de parrainage, dotations équipement aux licenciés,...</p> <p>Toute action visant à permettre la continuité de l'activité malgré les contraintes sanitaires: abonnement multi-médias, matériels spécifiques pour extérieur, ...</p> <p>Toute action permettant la continuité de l'activité pendant les vacances scolaires.</p>
* AIDE LIÉE AUX PROTOCOLES SANITAIRES	P3	Clubs / CDT / Ligues	<p>Achat de masques, gels, produits et matériels pour désinfecter, et tout type de matériels liés aux protocoles sanitaires.</p>

(*) Pas d'obligation de minima de fonds propres

EXEMPLE

Le club XXX dépose une demande de subvention PSF 2021, composée de **2 actions** pour une **subvention totale** sollicitée de **3160 €**.

Aa1. Animation pour les jeunes.

Subvention sollicitée:
1560 €

Aa3. Développement de la pratique féminine par l'intermédiaire du body taekwondo.

Subvention sollicitée:
1600 €

Intitulé	Aa1. Animation pour les jeunes	
Objectifs	Proposer des animations pour fidéliser notre public jeune au sein du club. Donner une image dynamique du club pour attirer de nouveaux jeunes licenciés.	
Descriptif	<p>Notre club compte 45 licenciés âgés de 6 à 12 ans, ce qui représente 68% de nos effectifs. Nous faisons aussi le constat d'un turn over de 40% dans ces catégories d'âge. Le club organise 2 cours par semaine pour ces tranches d'âge et un passage de grade en juin. Pour fidéliser ce public et pour créer l'idée d'une appartenance au club, il devient important d'être plus dynamique et de créer davantage d'animations au cours de l'année. Ainsi, nous envisageons de créer 2 d'animations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le tournoi du club : (multi-épreuves, multi-passages, récompenses pour tous,...).. Cette compétition interne sera dans un esprit festif et convivial. Le maire sera invité à cet évènement. - la journée famille du club: (séance parents-enfants, pique-nique, activités sportives diverses avec épreuves en famille,..). Sera organisée un mois avant le tournoi de manière à favoriser des échanges entre parents, à mobiliser des parents pour l'organisation du tournoi. 	
Bénéficiaires	Mixte	Mineurs 80 personnes
Moyens matériels et humains	<p>Besoin de matériel spécifique pédagogique et ludique pour le tournoi, qui servira aussi pour les cours (raquettes électroniques, échelle de rythme, plateau d'équilibre, dossards...). Pour renforcer l'identité et l'appartenance au club, nous envisageons d'offrir des goodies/textiles à l'effigie du club à nos licenciés lors de ces évènements.</p> <p>Nous comptons sur nos professeurs bénévoles pour encadrer ces actions, mais aussi sur une dizaine de parents pour aider à l'arbitrage, la buvette, la logistique.</p> <p>Communication renforcée auprès des réseaux sociaux, médias locaux de manière à montrer une image dynamique du club et inciter la venue de nouveaux licenciés.</p>	
Moyens d'évaluation	Nombre de participants aux évènements. Nombre de jeunes licenciés se réinscrivant la saison suivante. Nombre de nouveaux licenciés jeunes	
Budget	<p>Charges</p> <p>Achat matériel et fournitures: 2000 €</p> <p>Déplacements: 300 €</p> <p>Publicité: 300 €</p> <p>TOTAL: 2600 €</p>	<p>Produits</p> <p>Cotisations: 1040 € (40% fonds propre)</p> <p>Subvention PSF: 1560 €</p> <p>TOTAL: 2600 €</p> <p style="text-align: center;">La subvention sollicitée est de 1560 €, objet de la présente action, représente 60% au total des produits du projet.</p>

Intitulé	Aa3. Développement de la pratique féminine par l'intermédiaire du body taekwondo (*)	
Objectifs	Augmenter le nombre de licenciés du club Attirer le public féminin dans notre structure	
Descriptif	<p>Notre club souhaite diversifier son offre de pratique en proposant du body taekwondo, de manière à augmenter le nombre de nos licenciés. Cette discipline attire majoritairement le public féminin, et dans un 1er temps, les mères des enfants déjà inscrits aux clubs.</p> <p>Nous avons la possibilité d'avoir un créneau par semaine dès la rentrée 21-22, et une enseignante spécialement pour cette discipline.</p> <p>Au vu des prix appliqués par l'association de la ville proposant des pratiques de type fitness, nous fixons l'adhésion à 140 € l'année (avec licence et passeport inclus).</p> <p>Pour susciter l'intérêt auprès déjà des mères de nos enfants inscrits, nous allons mettre en place 2 choses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un tarif dégressif (-15€) si c'est un parent qui a déjà un enfant inscrit au club - proposer des initiations body taekwondo lors des animations du club (tournois et journées en Famille) 	
Bénéficiaires	Féminin	Majeurs 12 personnes
Moyens matériels et humains	<p>Pour mener cette nouvelle activité, nous aurons besoin de petits matériels de fitness (bandes élastiques, petites haltères, cordes à sauter,..) pour un groupe de 12 personnes et un matériel sono.</p> <p>L'intervenante, titulaire d'un diplôme professionnel (CQP) et d'une formation spécifique en body taekwondo, sera rémunérée, via sa micro-entreprise.</p>	
Moyens d'évaluation	<p>Nombre d'élèves inscrits uniquement au cours de body taekwondo, et % de féminines.</p> <p>Nombre d'élèves mères d'enfants du club déjà pratiquants.</p>	
Budget	<p>Charges</p> <p>Rémunération, honoraires: 1300€</p> <p>Achat matériel et fournitures: 900 €</p> <p>Publicité: 300 €</p> <p>TOTAL: 2500 €</p>	<p>Produits</p> <p>Cotisations: 900 € (*)</p> <p>Subvention PSF: 1600 €</p> <p>TOTAL: 2500 €</p> <p>La subvention sollicitée est de 1600 €, objet de la présente action, représente 64% au total des produits du projet.</p>

CALENDRIER

Vendredi 9 avril 2021

- Lancement de la campagne - Ouverture de l'outil « Le Compte Asso » pour dépôt des dossiers.

Lundi 17 mai 2021 à 10h

- Fin de la campagne - **Fermeture de l'outil « Le Compte Asso »**

17 mai au 29 juin 2021

- Instruction des dossiers – Validation des attributions par la commission fédérale PSF.

30 juin 2021

- Date limite de transmission par la fédération des attributions à l'ANS.

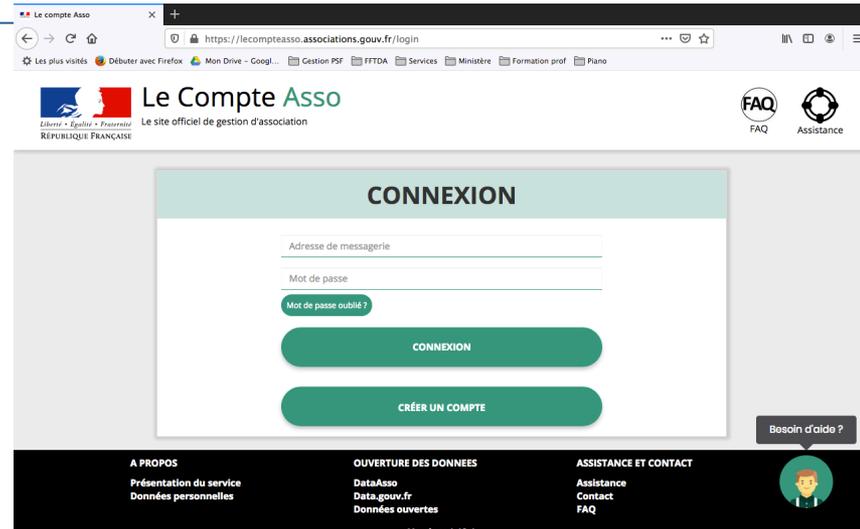
Juillet - Septembre 2021

- Vérifications par l'Agence nationale du Sport
- Gestion des conventions annuelles et des états de paiement par les fédérations
- **Paiement par l'Agence nationale du Sport** et envoi des notifications (d'accord / de refus)

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Compte Asso

- <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>
- Guides d'utilisations + FAQ + Assistance + besoin d'aide
- Recherche une subvention : saisir « 1551 »
- Niveau territorial: le **club** coché local



FFTDA

- Contact: psf.fftdda@gmail.com
- Site internet fédéral, page dédiée en passant par **Club/Subvention PSF** ou dans l'encadré grisé en bas du site.

PRATIQUE



A RETENIR

Compte Asso
« 1551 »

☒ local

4 actions max
+ actions du Plan de
Relance

1 fiche action
= 1 code

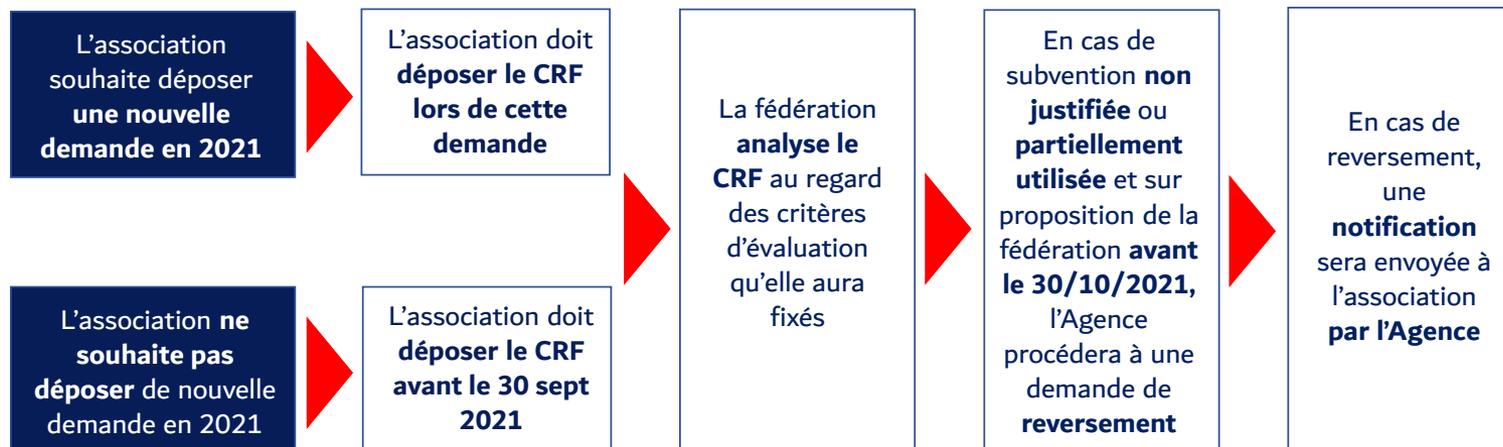
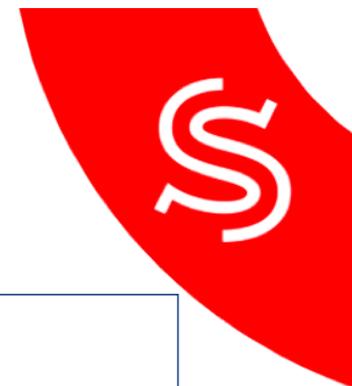
Subvention demandée
(toutes actions)
1500€ minimum

40 % fonds propres
minimum
sauf pour les actions
(*)

Compte rendu financier des actions financées en 2020

Document ANS:
Guide évaluation des actions financées par le PSF 2020

Scénario n°1 : L'association a réalisé l'action en 2020



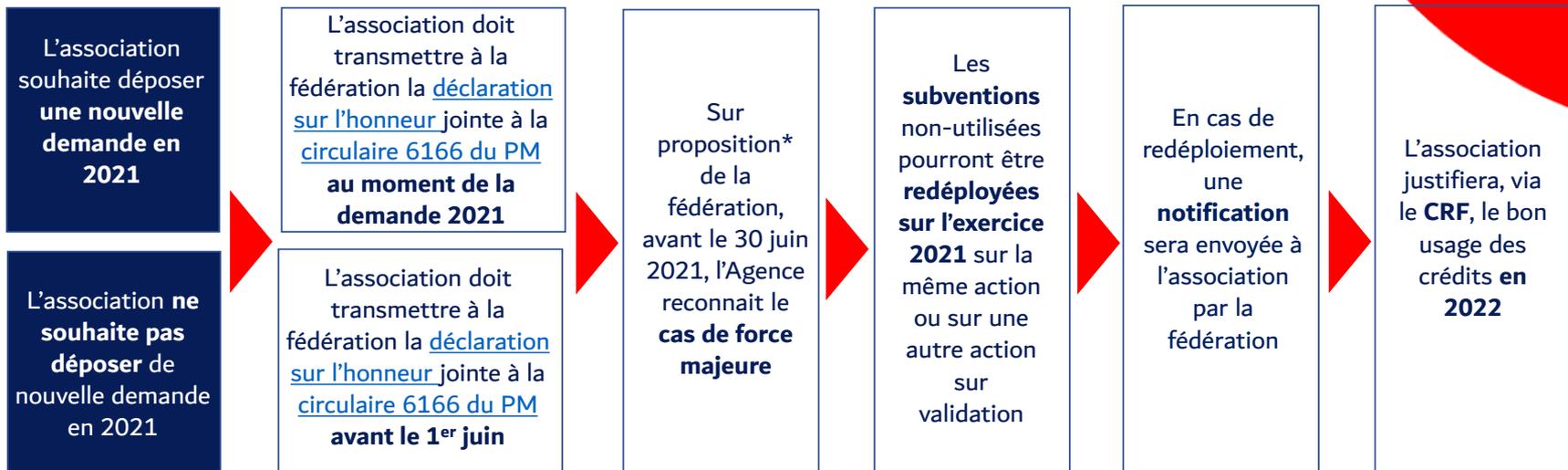
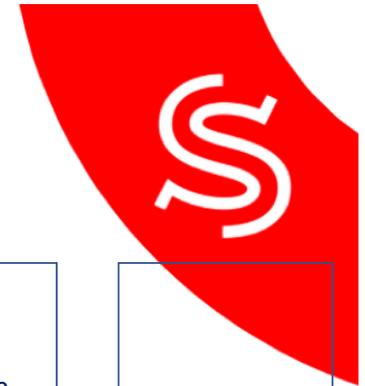
- A compter de 2021, l'évaluation et la procédure liées aux reversements devront être traitées dans OSIRIS
- La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#) interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021

Scénario n°2 : L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement



- A compter de 2021, l'évaluation et la procédure liées aux reversements devront être traitées dans OSIRIS
- La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#) interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021
- L'ensemble des CRF devront être déposés via le LCA (ce qui pourra engendrer une double saisie pour les associations ayant déjà transmis leur CRF)

Scénario n°3 : L'association n'a pu terminer ou réaliser l'action du à la crise sanitaire



- Le report des crédits permet à l'association de réaliser l'action initialement prévue en 2020 entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2021.
- *La proposition de la fédération prendra la forme d'un tableau type reprenant l'extraction OSIRIS auquel il sera demandé d'ajouter :
 - 1 colonne « Report » qui indiquera si c'est un report partiel / report total / pas de report
 - 1 colonne « Montant du report » qui indiquera le montant à reporter

